



Syndicat mixte d'Aménagement
du Bassin versant de la Cèze



Communiqué de presse

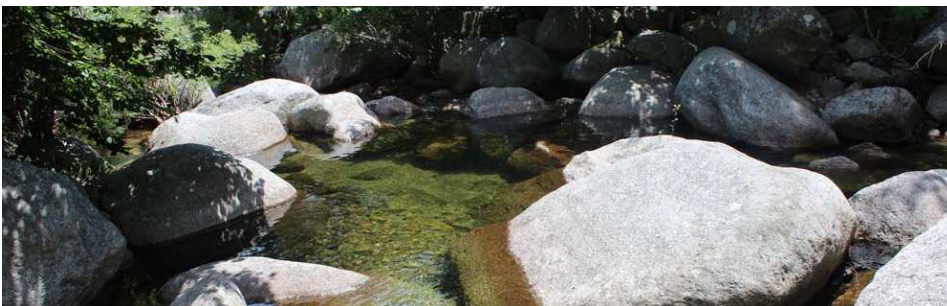
Le Rieutort et la Gourdouze, 32 et 33ème rivières à rejoindre le réseau national des Rivières Sauvages !



La remise du label « Site Rivières sauvages » se déroulera le mercredi 6 juillet 2022 à 10h30 au hameau de Gourdouze, sur la commune de Vialas (48), en présence des parties prenantes du projet et du porteur du label. Ce label a comme principal objectif de préserver et valoriser les rivières à très haute valeur patrimoniale.

LE RIEUTORT ET LA GOURDOUZE, JOYAUX CEVENOLS

Le Rieutort et la Gourdouze sont des affluents rive gauche du Luëch, lui-même affluent de la Cèze. Ils prennent leur source sur le versant sud du Mont Lozère à 1400m d'altitude et traversent la commune de Vialas, dans le département de la Lozère.



A.LAURENT - ABCèze



Les bassins versants du Rieutort et de la Gourdouze, majoritairement situés en cœur du Parc National des Cévennes, sont très peu artificialisés ce qui explique la qualité remarquable des milieux aquatiques. Des plaines tourbeuses de tête de bassin aux canyons des zones intermédiaires, les deux cours d'eau présentent des physionomies très diversifiées le long de leur parcours. La qualité de ces cours d'eau permet la pratique d'activités telles que la pêche, le canyoning, la randonnée... sur un secteur touristique.



Y. MANCHE - PNC

LA LABELLISATION

Le syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze, porteur principal du label, a élaboré le dossier de candidature en 2021 avec le soutien financier et technique du Parc National des Cévennes et du Département de la Lozère. La communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère est co-porteur du label.

Les parties prenantes associées au projet sont :

- La commune de Vialas
- L'office Français de la Biodiversité
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère
- L'AAPPMA Quatre Rivières

Le dossier de candidature présente un diagnostic de chaque rivière (grille de 47 critères) et un programme d'actions.

La labellisation concerne la totalité des linéaires du Rieutort et de la Gourdouze et de leurs affluents soit 30 km de cours d'eau.

LES ACTIONS PREVUES

Certaines zones tourbeuses dégradées par des drainages ont d'ores et déjà été restaurées par le Parc National des Cévennes afin de retrouver leur fonctionnement hydraulique naturel. Des actions, comme l'amélioration des réseaux d'alimentation en eau potable et du traitement des eaux usées, ont également été entreprises par la commune de Vialas.

Le programme d'actions identifie :

- **Des actions de restauration de cours d'eau** : suppression d'un ancien seuil en partie ruiné et aujourd'hui sans usage, lutte contre certaines espèces invasives...
- **L'amélioration de la connaissance** : débits, qualité des eaux, populations piscicoles, biodiversité dans les canyons...
- **La sensibilisation** : information des riverains, programme pédagogique Graines de Rivières Sauvages...

De la source à la mer



Elèves de l'école de Vialas pour le programme Graines de Rivières Sauvages

A propos du programme Rivières Sauvages : www.rivieres-sauvages.fr

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons au niveau national: gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc....

Il a un double objectif : reconnaître la naturalité extraordinaire des rivières de nos contrées et honorer l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine d'un territoire.

Le programme Rivières Sauvages est porté par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages. En 2022, 33 rivières sont labellisées :

- La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain,
- la Haute-Beaume et la Drobie en Ardèche,
- l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen et le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes,
- le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie,
- Le Guiers Mort et le Rif Garcin en Isère,
- le Galeizon dans le Gard,
- le Taravo et le Travo en Corse du Sud, le Fango en Haute-Corse,
- l'Artoise dans l'Aisne,
- La Grande Leyre dans les Landes,
- le Léguer et le Guic dans les Côtes-d'Armor,
- le Pic, la Gioune et le Cubaynes en Creuse,
- la Haute-Dronne et le Manet en Dordogne,
- la Reverotte dans le Doubs,
- le Rieutort et la Gourdouze en Lozère.

Le réseau continue de se développer grâce à une belle dynamique des territoires et au soutien de nos nombreux partenaires.

A propos du Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze - www.abceze.fr

En tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin, son rôle consiste à coordonner la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Cèze. Il intervient dans toute opération ayant un impact sur la gestion «amont-aval» des cours d'eau : l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, la gestion quantitative durable de la ressource, la prévention des risques naturels et la protection contre les inondations.

ABCèze est porteur d'un Contrat de rivière et d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Contacts presse

Rivières Sauvages : Lucie GALLAND lucie.galland@rivieres-sauvages.fr 07.81.75.75.04

Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze : Anthony LAURENT alaurent@abceze.fr 06.20.77.47.02